

Marie-eve Sirois ([Fermer la session](#))
Membre depuis 18 avril 2006

Options:
[Modifier mon profil](#)

Environnement

Article mis en ligne le 13 avril 2006

L'heure juste sur le programme ÉnerGuide pour les maisons

Comme tout service professionnel, les évaluations des conseillers ÉnerGuide (pour les maisons) prennent la couleur du professionnel qui la fait. Il ne viendrait pas à l'esprit de considérer équivalentes les compétences de tous les avocats par exemple; on ne s'adresse pas à un seul bureau. Or, les conseillers en efficacité énergétique du programme ÉnerGuide œuvrent tous sous cette même bannière. C'est pourquoi d'aucuns s'attendent à une relative homogénéité du service.

Cependant, bien que les conseillers doivent satisfaire aux exigences de Ressources naturelles Canada (RNCAN), ce n'est pas toujours le cas. Le propriétaire ayant expérimenté un service manifestement inadéquat (les cotes de sa maison sont improbables), et cité en exemple dans l'article «ÉnerGuide fait déchanter certains propriétaires bien intentionnés», a malheureusement fait les frais de cette hétérogénéité.

Mais il reste incorrect, en ce qui nous concerne, de qualifier de «sommaire» une visite de 2h30 suivie d'un rapport détaillé d'une quarantaine de pages. Il faut savoir que chaque évaluation coûte 300 \$; la première évaluation (état initial de la maison) est défrayée à hauteur de 50% par RNCAN tandis que la seconde (état final suite aux travaux) est entièrement payée par celui-ci. Sans jouer de comparaisons fallacieuses, il y a lieu de souligner qu'une évaluation semblable coûte près 1000 \$ aux États-Unis.

Ceci dit, il est vrai que le programme ÉnerGuide pour les maisons vise davantage à informer les propriétaires sur les principes de base de l'efficacité énergétique et ce, dans le but de diminuer les gaz à effets de serre. Les besoins croissants en énergie conjugués à la pollution incontrôlée de nos écosystèmes imposent des choix, certes, mais surtout des actions. Une consommation plus efficace et plus avisée de l'énergie en milieu résidentielle en fait partie. C'est pourquoi le Centre de l'environnement à Québec vient de créer sa division Écobâtiment visant à promouvoir et à développer des technologies dites vertes et à guider les constructions dans une optique de développement durable.

Subventions incitatives

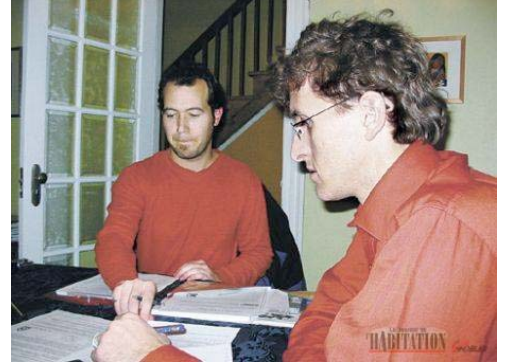
Ainsi, les subventions de RNCAN font figure d'incitatifs et non de remboursements. Mais à cela s'ajoutent les conseils spécifiques à la maison évaluée et les économies d'énergie récurrentes et consécutives aux travaux d'amélioration. Ceux-ci sont orientés en fonction des besoins et des intentions du propriétaire. Et, dans la très grande majorité des cas, les subventions dépassent largement les coûts de l'évaluation. Mentionnons toutefois que les travaux sont à la charge du propriétaire.

Depuis que Vivre en Ville offre ce service, aucune plainte n'est survenue. Au contraire, un nombre croissant de particuliers font appel à nos services. D'ailleurs, divers intervenants du milieu n'hésitent pas à nous référer. Il est donc recommandé de se renseigner sur l'organisme ou le conseiller avant de faire appel à ses services. Pour en savoir plus, visitez le site de Vivre en Ville au

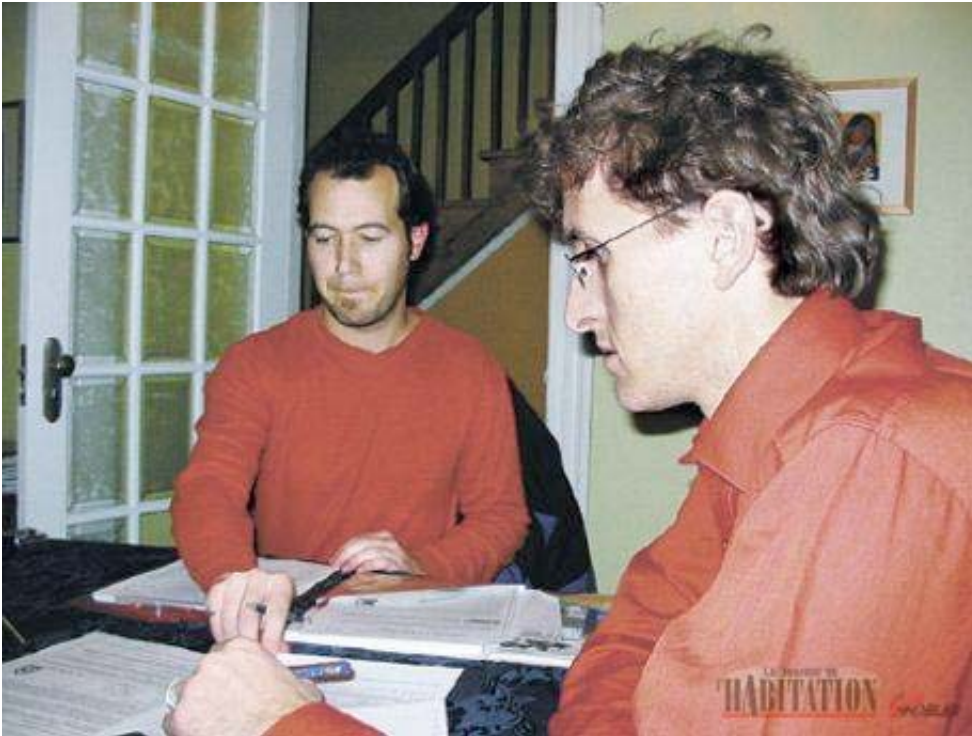
www.vivreenville.org

ou appelez au (418) 523-5595.

* (Source: Collaboration spéciale de Laurent Jodoin, ingénieur junior et conseiller en efficacité énergétique pour l'organisme Vivre en Ville).



Lors des entrevues avec un conseiller ÉnerGuide, il est question des subventions de RNCAN qui font figure d'incitatifs et non de remboursements. Mais à cela s'ajoutent les conseils spécifiques à la maison évaluée.



Lors des entrevues avec un conseiller ÉnerGuide, il est question des subventions de RNCAN qui font figure d'incitatifs et non de remboursements. Mais à cela s'ajoutent les conseils spécifiques à la maison évaluée.

Vos commentaires

[Réagissez à cet article](#) (Section Membre)